



- : - : - : - : -

## CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

**- 4 AVRIL 2017 -**

- : - : - : - : -

*Mady Martinelli*  
*Sténotypiste de conférences*  
*123, rue de Paris*  
*78 470 st-Rémy-lès-Chevreuse*  
☎ 01 30 47 48 00 / 📠 06 07 65 75 81  
[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
Désignation d'un Secrétaire de séance .....	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 .....	2
Installation d'un nouveau Conseiller municipal. ....	2
<b>0 - ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>3</b>
Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de territoire "Grand-Orly Seine Bièvre" .....	3
Élection d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'Établissement Public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA ORSA).....	5
Vœu présenté par la Majorité municipale contre la casse du logement social en Île-de-France par la droite régionale.....	5
Vœu présenté par la Majorité municipale contre le redécoupage des circonscriptions de police en Val-de-Marne .....	10
<b>1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE.....</b>	<b>14</b>
1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2017.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2017 .....	29
1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2017 ...	29
1.4 - Modification du tableau des effectifs du personnel.....	30
1.5 - Attribution de subventions aux associations.....	30
1.6 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2 017 au Théâtre André Malraux.....	30
1.7 - Attribution de subventions à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF).....	31
1.8 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de.....	31
Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS) .....	31
<b>2 - COMMISSION ET COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE .....</b>	<b>31</b>
2.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT) .....	31
2.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly- Larue · .....	31
2.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association La Ferme du Saut du	

Loup .....	31
<b>3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>31</b>
3.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC).....	32
3.2 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission .....	32
Locale Bièvre Val-de-Marne .....	32
3.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations 94 (AEF 94) .....	32
<b>4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</b>	<b>32</b>
4.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF).....	32
4.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte .....	32
4.5 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Amitié Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM) .....	32
<b>5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE .....</b>	<b>32</b>
5.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Epicerie Solidaire.....	32
« Sol'Epi » .....	32
5.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSSH).....	32
1.9 - Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2016 de la commune de Chevilly-Larue .....	32
2.4 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ).....	33
2.5 - Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Association Tigre pour l'organisation de l'évènement Fitdays Mgen 2017.....	33
3.4 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal des emplacements du parking du Nivernais .....	34
3.5 - Cession à Valophis Habitat des emplacements du parking du Nivernais de la ZAC Sorbiers-Saussaie .....	34
4.3 - Approbation du projet de coopération 2017 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam .....	34
4.4 - Approbation du projet de coopération 2017 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie .....	34
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>34</b>



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**- MARDI 4 AVRIL 2017 -**

*(La séance est ouverte à 19 h 15 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)*

**Mme la MAIRE.** - Bonjour à tous, je vous remercie de votre présence ce soir. Je vous propose de commencer notre séance.

Désolée de commencer par un quart d'heure de retard, c'est inhabituel. Je m'en excuse auprès de vous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en Conseil municipal le 29 mars dernier, dans les conditions que l'on sait.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Beaucoup de pouvoirs m'ont été remis, notamment en lien avec le changement de date, puisque nous nous trouvons désormais dans la période de congés scolaires. Chacun comprendra que des personnes n'aient pas pu se rendre disponibles à quelques jours d'intervalle.

Ils en sont excusés.

*Mme la Maire procède à l'appel...*

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, excusé, pouvoir à Sophie Nasser

Patrick BLAS, excusé, pouvoir à Régine Boivin

Élisabeth LAZON, excusée, pouvoir à Vincent Phalippou

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Barbara LORAND-PIERRE, présente  
 Régine BOIVIN, présente  
 Renaud ROUX, présent  
 Muriel DESMET, présente  
 Joseph RAMIASA, présent  
 Hadi ISSAHNANE, présent  
 Amélie AFANTCHAWO, présente  
 Genaro SUAZO, excusé, pouvoir à Christian NOURRY  
 Sophie NASSER, présente  
 Vincent PHALIPPOU, présent  
 Kawtar SALIM OUZIT, présente  
 Frédéric SANS, présent  
 Carole BARBARIAN, excusée, pouvoir à Renaud ROUX  
 Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent  
 Patrick VICERIAT, présent  
 Liliane PONOTCHEVNY, excusée, pouvoir à Patrick VICERIAT  
 Thierry MACHELON, présent  
 Beverly ZEHIA, excusée, pouvoir à Thierry MACHELON jusqu'à son arrivée  
 Yacine LADJICI, excusé, pouvoir à Philippe KOMOROWSKI  
 Armelle DAPRA, absente  
 Philippe KOMOROWSKI, présent

## **PREAMBULE**

### Désignation d'un Secrétaire de séance

**Mme la MAIRE.** - Conformément aux dispositions de l'article le 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose, puisqu'il semblerait que ce soit son tour, notre collègue Vincent Phalippou.

*(Approbation.)*

### Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017

**Mme la MAIRE.** - Celui-ci appelle-t-il des remarques de votre part ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

**☞ VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

### Installation d'un nouveau Conseiller municipal.

**Mme la MAIRE.** - Je vous proposerai ensuite que nous tenions une minute de silence.

Je pense souhaitable de le faire une fois notre Conseil municipal au complet.

Suite au décès de Monsieur Christian Hervy, Maire honoraire de Chevilly-Larue, Conseiller municipal et à la vacance d'un siège de Conseiller municipal, conformément à l'article L.270 du Code électoral, le Maire doit convoquer le suivant sur la liste, devenu Conseiller municipal.

Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et en dresse PV ou l'inscrit au tableau du Conseil municipal.

J'invite donc Michel Beneteau de Laprairie à bien vouloir prendre place parmi les membres du Conseil municipal afin de siéger à compter de ce jour, en tant que Conseiller municipal de Chevilly-Larue.

Michel, je te souhaite la bienvenue dans notre assemblée.

Le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence et sera transmis au préfet.

Je vous propose, malgré les circonstances tristes de ces conditions d'installation, que nous souhaitons la bienvenue par des applaudissements.

*(Applaudissements...)*

Maintenant que notre Conseil municipal est au complet, je ne vais pas revenir longuement sur les circonstances qui me conduisent à vous faire cette proposition, mais au-delà de l'hommage que nous avons rendu publiquement à Christian Hervy jeudi dernier, il est de bon aloi que notre Conseil municipal ait un moment de recueillement en ce début de séance.

Je vous propose donc une minute de silence.

*(L'assemblée observe une minute de silence...)*

**Mme la MAIRE.** - Je vous remercie.

A été également ajoutée à l'ordre du jour l'élection d'un représentant de la commune au sein du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre, puisque Christian était par ailleurs Conseiller territorial.

## **0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de territoire "Grand-Orly Seine Bièvre"

**Mme la MAIRE.** - Pour mémoire, en application des décrets du 30 septembre et du 11 décembre 2015 instituant la métropole du Grand Paris et les EPT, le conseil municipal, en séance du 15 décembre 2015, avait élu Christian Hervy, en tant que conseiller territorial, pour siéger au sein du conseil de territoire au côté du conseil métropolitain élu le même jour, il convient maintenant de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller territorial, c'est à dire moi-même.

Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour. La liste est composée d'un candidat unique, puisqu'il n'y a qu'un seul siège en application des différents textes législatifs et réglementaires.

La répartition du siège restant à pouvoir s'effectue à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Vous trouverez à cet effet sur vos tables des bulletins et enveloppes.

Nous allons procéder au vote.

Vous voudrez bien remettre votre bulletin dans l'urne.

Auparavant, je vous propose de désigner deux assesseurs qui, constitueront avec la Maire et le secrétaire de séance, Vincent Phalippou, le bureau de la présente assemblée pour s'assurer de la bonne tenue de ces élections.

Je propose que nos deux conseillères municipales les plus jeunes se prêtent à cet exercice, mais Mme Zehia n'étant pas encore arrivée, cela ne peut pas être elle. Il serait tout de même bien qu'il y ait un membre de l'opposition.

**M. MACHELON.** - L'obligation doit-elle être un vote à bulletins secrets ou pouvons-nous procéder à main levée ?

**Mme la MAIRE.** - Il faut un vote à bulletins secrets sinon cela peut invalider la désignation.

Je vous exposerai les sujets qui vont se poser à nous dans le cadre de l'EPT. Je ne voudrais pas que nous fragilisions par un vice de forme le vote que nous serions peut-être amenés à émettre au sein de l'EPT.

Nos deux assesseurs sont donc Mme Salim et M. Machelon.

Je sou mets cette proposition au vote.

➤ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci. Mme Salim et M. Machelon sont désignés assesseurs.

Les Conseillers municipaux décidant de faire acte de candidature à ce mandat voudront bien me le faire savoir. Je fais appel à candidatures et vous invite à me faire connaître vos propositions.

Je vais peut-être formuler moi-même la proposition.

Dans la mesure où nous allons avoir un certain nombre de sujets financiers importants et un peu complexes à aborder lors de la prochaine période - nous verrons pour la suite - je sou mets à votre vote la personne du Maire adjoint aux finances pour siéger au titre du Conseil municipal au sein de l'instance territoriale.

Je prends acte de cette candidature.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucune.)*

Je vous propose donc que nous procédions au vote.

Je vous invite à écrire le nom du candidat André Deluchat sur votre bulletin ou de le laisser blanc pour ceux qui ne veulent pas voter pour lui.

Je vais appeler chaque conseiller, afin qu'il dépose dans l'urne son bulletin.

*(Il est procédé au vote à bulletins secrets...)*

Ceux ayant un pouvoir votent deux fois.

*(Arrivée de Mme Tchenquela-Grymonprez à 19 h 25.)*

**Mme la MAIRE.** - Étant donné qu'un Conseiller municipal n'est pas représenté, nous devons avoir 32 bulletins dans l'urne.

J'invite les deux assesseurs à opérer le dépouillement et le secrétaire à vérifier qu'il effectue le travail comme il se doit.

*(Il est procédé au dépouillement...)*

**M. PHALIPPOU.** - Nous avons bien 32 bulletins dans l'urne, 29 pour M. Deluchat et 3 bulletins blancs.

**Mme la MAIRE.** - M. Deluchat est donc désigné nouveau conseiller territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Mes félicitations.

*(Applaudissements...)*

**M. DELUCHAT.** - Le plus dur commence !...

**Mme la MAIRE.** - Nous passons au point 0.2 de l'ordre du jour.

Élection d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'Établissement Public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA ORSA)

**Mme la MAIRE.** - Ce point nécessite de confirmer un vote que nous avons déjà effectué en début de mandature. Pour des raisons qui m'échappent, liées aux subtilités de la loi Notre et de la dernière loi votée sur le statut de Paris, il est absolument nécessaire de désigner à nouveau le représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'EPA ORSA.

C'est le Maire qui, traditionnellement, représente la commune au sein de cette instance.

Je vous fais donc à nouveau cette proposition.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

Cela appelle-il des remarques ou des questions de votre part ?...

C'est une confirmation de forme d'une décision déjà prise.

Tout le monde est-il d'accord pour voter à main levée ?

*(Approbation.)*

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Vœu présenté par la Majorité municipale contre la casse du logement social en Île-de-France par la droite régionale

**Mme la MAIRE.** - Ce vœu déposé par la majorité municipale va nous être présenté par M. Roux.

Un autre vœu a été remis sur table. Il a été adressé à l'ensemble des Conseillers municipaux dans la journée. Celui-ci est lié à un sujet d'actualité, c'est la raison pour laquelle il n'a pas pu vous être adressé avant.

Celui dont nous allons discuter immédiatement concerne le logement social en Île-de-France et l'autre le redécoupage des circonscriptions de police en Val-de-Marne.

*(Arrivée de Mme Zehia à 19 h 40.)*

**M. ROUX.** - Mme Valérie Pécresse, la nouvelle Présidente de la région Île-de-France a pris la décision avec le nouveau budget de la région de :

- baisser de 40 M€ le financement de la région du logement social. Cela revient à supprimer, un peu plus que de supprimer, le soutien régional à la construction de logements sociaux dans les 131 communes que compose la métropole du Grand Paris.

- réduire encore et toujours la dépense publique, l'obsession de Mme Péresse, au détriment de l'intérêt de la population Francilienne, puisqu'au-delà des personnes éligibles au logement social - elles représentent à peu près 70 % de la population française - on sait que le logement social est utile pour réduire la pression sur le parc locatif privé.

Dans le même registre, elle prétend préserver le logement étudiant, mais baisse l'enveloppe dans le même budget de 3 M€ en une année.

C'est une politique contre le logement social lourde de conséquences pour les conditions de vie de la population de l'Île-de-France.

L'urgence est pourtant ailleurs. Il serait peut-être temps de faire enfin respecter la loi SRU et de s'attaquer à tous les ghettos, y compris les ghettos de riches dans notre métropole.

J'ajoute à cela que l'argument qui a mené Valérie Péresse à cette décision est fallacieux, puisque la métropole a effectivement pris la compétence logement depuis janvier 2017, mais elle n'en a pas la compétence opérationnelle, puisque le SRHH sera effectif à l'adoption du PMHH au plus tard au 31 décembre 2017.

Il s'agit soit d'une incompétence de la Présidente de région, ce que je ne crois pas, soit d'une volonté politique de s'attaquer au logement social.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Cela appelle-t-il des réactions ?

**M. MACHELON.** - Je souhaiterais intervenir. Je connais un peu Valérie Péresse. Elle n'a rien de fallacieux.

La région Île-de-France va réduire ses financements au parc locatif social de 30 M€ et non de 40 M€, comme indiqué dans le vœu, puisque de 70 M€ en 2016, le budget logement social de la région Île-de-France passera tout de même à 40 M€, même si cette compétence ne lui incombe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme tu l'as dit très justement.

Par ailleurs, la loi SRU étant largement respectée sur la commune de Chevilly-Larue, nous ne comprenons pas réellement la finalité de ce vœu, ne nous sentant pas concernés.

En revanche, nous sommes favorables à un quota minimum acceptable de logements sociaux à appliquer aux communes de 1 500 habitants en Île-de-France, soit les fameux 20 % passés à 25 %.

Comment accepter que l'on concentre, d'une part, une population riche avec moins de 2 % de logement social et une concentration de population qui l'est moins avec, pour certaines communes, jusqu'à 76 % de logements sociaux comme c'est le cas de Bonneuil.

Nous ne cautionnons pas les Maires qui ne jouent pas le jeu dans ce domaine.

En rupture totale avec de telles dérives, la région Île-de-France refuse désormais de financer du logement social dans les communes qui en concentrent plus de 30 %.

Elle préfère parier sur une nouvelle génération de maires bâtisseurs pour les aider à changer le visage de leur commune et diversifier leur offre de logements, car c'est seulement ainsi qu'une véritable mixité sociale sera possible.

Par ailleurs, à Chevilly-Larue, 1<sup>er</sup> janvier 2015, chiffre à vérifier, nous avons déjà un pourcentage de 42,6 % de logements sociaux. Nous ne sommes donc pas concernés par cette mesure.

Nous approuvons la reprise du financement, abandonné depuis 2014, du logement social intermédiaire, le fameux PLS, pour les classes moyennes moins modestes, ce qui évitera ainsi les départs de certains habitants de notre commune.

Nous approuvons le budget de 11,50 M€ pour la réhabilitation des copropriétés dégradées, y compris dans le périmètre de la MGP.

Nous soutenons l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France qui affectera, d'ici à 2021, 250 M€ à l'amélioration du cadre de vie des quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le NPNRU.

Nous soutenons une nouvelle stratégie foncière grâce à la dynamisation de l'EPF d'Île-de-France, afin de libérer davantage de foncier disponible par une politique de cession de ces terrains à prix coûtant et d'accélérer la construction de nouveaux logements.

Nous soutenons également la libération du foncier dont la région est elle-même propriétaire, soit 23 sites d'ores et déjà mobilisables et à même de permettre la construction de plus de 1 300 logements et la cession de ces terrains à l'EPFIF dès le début de l'année 2017.

Nous soutenons le Conseil régional qui prévoit dans son budget 25 M€ pour les logements destinés aux jeunes et aux étudiants, y compris dans le périmètre de la MGP.

Nous soutenons le Conseil régional qui prévoit dans son budget 12 M€ pour l'efficacité énergétique des logements et des bâtiments dans le cadre du programme "habiter mieux".

Nous soutenons le Conseil régional qui va ouvrir également au professeur des académies de Créteil et de Versailles son contingent de logements sociaux sous réserve d'une durée minimale de 5 ans en poste.

Nous soutenons également le Conseil régional qui veut désenclaver les quartiers avec des projets forts en matière de transport, investir sur toutes les lignes de RER et de transiliens d'ici 2021, avec 708 rames neuves ou rénovées, 150 gares équipées de Wi-fi en 2017, ainsi que la mise en accessibilité des gares pour les personnes en situation de handicap.

De 20 M€ par an, les investissements ont été portés à 64 M€ en 2016, un niveau jamais atteint. C'est pour cela que nous ne voterons pas ce vœu.

Merci de votre attention.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Je m'étonne d'une chose.

Sur le contenu de votre intervention - je vous revouvoie, collectivement, en pareil échange puisque, là, nous sommes dans un échange très politique - rien ne nous étonne puisque vous êtes solidaires avec la gestion de droite de la région de droite et que, jusque-là, nous comprenons que vous puissiez souscrire à une vision politique qui n'est pas celle que la majorité municipale de Chevilly-Larue partage.

Un élément : si je vous donne droit aux 30 M€... Vérification faite, il semble qu'il y ait une coquille, c'est bien 30. Je vous proposerai de soumettre un vote avec ce chiffre modifié. Désolée de cette approximation. Sur le fond, cela ne change rien au problème.

Je m'étonne qu'à l'occasion de séances sur le DOB, on m'explique qu'il faut que la commune s'ouvre, vive des interactions, des dynamiques collectives à l'échelle d'une métropole, de territoire, ce qui est vrai, comme si la majorité municipale n'en avait pas conscience, et que le jour où l'on propose un vœu concernant l'un des sujets majeurs en Île-de-France, l'immense carence de logements, notamment peu chers, on nous explique que cela ne concerne pas Chevilly-Larue.

Je trouve cela un peu fort de café.

Je vais vous expliquer en quoi cela concerne Chevilly-Larue.

Avec Christian Nourry, Nora et d'autres élus de la majorité... Quand les personnes ont un problème de logement, elles ont souvent également d'autres problèmes. Elles viennent voir l'élu qu'elles connaissent un peu, soit par une autre entrée et, à la fin, on arrive sur un problème de logement. Le nombre de mal logés à Chevilly-Larue est très important.

Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 3 000 lorsque l'on compte les Chevillais et les non-Chevillais et à plus de 1 300 quand on ne compte que les Chevillais demandeurs de logements, mal logés à Chevilly-Larue.

On pourrait se dire, il suffit de construire du logement, étant donné les opérations en cours, cela va permettre de résorber.

L'opération Saint-Michel, construite il y a quelques années, qui est une opération mixte, conforme à tout ce que l'on s'est dit tous ensemble collectivement sur la mixité urbaine... La question de la mixité de cette opération n'est pas remise en cause, cela fonctionne plutôt bien. C'est 294 logements de mémoire, à deux près.

On s'était dit, que l'ouverture de 294 logements, toutes bourses confondues si on peut dire sur deux exercices donnés (2011 et 2012), allait représenter un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs de logements.

Que nenni...

Il y a eu un tout petit impact au cours des premiers mois par un effet mécanique, mais la courbe des demandeurs de logement a continué de progresser parce que la carence de logements peu chers est telle ailleurs partout en Île-de-France que cela explose dans tous les sens et, que dès que l'on donne une poche d'air dans une ville, si par ailleurs toutes les villes ne jouent pas le jeu, les personnes se retournent vers les villes qui le jouent. C'est la raison pour laquelle nous n'arrivons pas à faire redescendre la barre de nos demandeurs de logement. Nous ne cessons d'avoir cette demande de logements qui continue d'augmenter malgré les efforts que nous pouvons produire.

Je vous rappelle également que nous vivons dans un monde où se multiplie le phénomène de décohabitation des couples qui divorcent, 2 sur 3 en Île-de-France. Quand on marie 3 couples, quelques années plus tard, il ne faut pas 3 logements, mais 5.

À cela s'ajoute le fait que s'il y a 30 ans un jeune quittait ses parents pour se mettre en ménage avec son compagnon ou sa compagne, ce qui ne faisait qu'un seul logement, désormais, on vit à une époque où un jeune, pour augmenter son autonomie et entrer dans la vie d'adulte, passe bien souvent par une étape de vie seule dans son propre studio ou appartement. Cela aussi a un impact sur la demande de logement.

Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que la métropole du Grand Paris doit faire face à un enjeu gigantesque en matière de logement et de logement social.

Or, tous les dispositifs d'État depuis plusieurs années voient l'aide à la pierre reculer pour bâtir du logement social, ce qui ne cesse d'aggraver l'effet d'éviction des personnes qui ne sont pas assez argentées pour se payer un logement privé à Paris ou dans la proche banlieue et donc leur éloignement vers des périphéries plus lointaines. D'où le phénomène de gentrification qui, aujourd'hui, ne concerne plus seulement Paris, mais la petite couronne et serait susceptible de nous toucher aussi et, du coup, de rendre impossible aux Chevillais leur maintien dans notre commune si nous n'y prenons pas garde.

Nous ne sommes pas seuls dans ce monde.

Les politiques des autres, tous échelons confondus, ont des impacts importants sur nous. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et considérer que cela ne nous concerne pas, parce que nous ne sommes pas ciblés par le dispositif.

Il est vrai que notre niveau de logement social fait que nous ne sommes pas ciblés par le dispositif, mais cela nous impacte tout de même, car si l'on supprime des crédits à ceux prêts à bâtir des logements sociaux, ce que fait Valérie Pécresse, cela n'oblige pas ceux qui ne sont pas prêts à le faire à en bâtir, c'est bien le fond du problème.

Je m'appuie sur votre propos. Je suis bien contente que vous entendez dire que vous ne cautionnez pas le comportement des équipes municipales qui refusent de se mettre en conformité avec la loi et qui, de ce point de vue, sont hors la loi.

Nous aussi nous combattons cela, sauf que ce n'est pas en supprimant les aides des villes qui, elles, prennent leurs responsabilités que nous allons réussir à rééquilibrer la métropole, car les Maires qui se refusent à le faire ne sont pas contraints de le faire. C'est un problème majeur qui, si nous suivons votre raisonnement, va voir le problème de tension de carence immense du logement s'aggraver.

Si plus personne ne joue le jeu, si la plupart des maires de droite, pas tous car certains jouent le jeu, ne jouent pas le jeu et continuent de ne pas construire, si l'on continue d'empêcher les maires de gauche de construire parce qu'il n'y a plus suffisamment de crédit pour y arriver, que se passe-t-il pour les personnes ? Les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer dans le privé n'ont plus de quoi se loger. Cela aggrave la situation de grave crise de logements que nous connaissons dans notre région.

Je ne crois pas que ce soit, collectivement, ce que le gouvernement de M. Fillon et le gouvernement à l'époque du Grand Paris, de M. Ayrault, ont unanimement convenu comme étant une situation d'urgence de la région métropole capitale, en Île-de-France.

Il y a eu un consensus, une unanimité dans cette région métropole à un moment donné lorsque le Grand Paris a été mis sur scène, sur le problème de logement. Cette disposition ne va faire qu'aggraver les inégalités de logement dans la région. C'est malheureusement la conséquence de cette disposition. Je regrette que, par ailleurs, l'État ne joue pas son rôle dans le fait de cautionner ce comportement hors la loi des maires qui refusent de construire et préfèrent payer des amendes. C'est parfaitement scandaleux.

Des personnes vivent dans la misère à cause de cela, tout cela pour que certains ghettos de riches puissent être maintenus dans leur quant-à-soi.

Sur la question foncière, il ne suffit pas de mettre à disposition du foncier, même si c'est important de le faire, là-dessus, je souscris à la logique, si nous ne disposons pas d'un dispositif législatif qui permette de contenir l'évolution des prix et de lutter contre la spéculation immobilière, pas seulement foncière... Souvent, on focalise le regard sur l'un ou l'autre, mais les deux vont de pair, car l'un tire l'autre vers le haut et inversement.

Si l'on n'arrive pas à établir un dispositif législatif qui lutte contre la spéculation immobilière et foncière et qui ne permet pas de contenir les évolutions du prix de l'immobilier, le foncier que les collectivités publiques mettront à disposition ne sera qu'un pansement sur une plaie béante. Cela ne résoudra jamais le fond de la question. Cela aura le mérite d'exister, c'est déjà cela, mais cela ne résoudra pas la crise du logement.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Tout à l'heure, tu as parlé de l'aide à la pierre, mais il y a également l'aide à la personne qui a été mise à mal. Je rappelle que plus de 1 000 Chevillais attendent d'être logés. Certes, nous avons 42 presque 43 % de logements sociaux, mais certains comme toi, Beverly, pourraient ne pas pouvoir se loger sur la ville.

**Mme ZEHIA.** - Les loyers à Chevilly-Larue sont extrêmement élevés.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Justement. Selon la réforme de l'APL, cette APL est supprimée si le loyer est trop élevé par rapport au revenu. Non seulement, on diminue l'aide à la pierre, mais également l'aide à la personne. On contraint les personnes à aller encore plus loin.

Je suis enchantée que l'on travaille sur les transports, qu'on les améliore car avec la métropole qui se met en place et la guéguerre entre la région et la métropole, on va les mettre à Saint-Denis ou en Seine-et-Marne alors qu'elles travaillent dans la petite couronne, les pauvres.

Si c'est le devenir que l'on veut pour la région, bonjour...

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ?...

*(Aucune.)*

Je le mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS TROIS AVIS CONTRAIRES (M. VICERAT, M. MACHELON ET LE POUVOIR CORRESPONDANT) ET UNE ABSTENTION (MME ZEHIA)**

**Mme la MAIRE.** - Merci à vous.

Nous allons examiner dès à présent le deuxième vœu.

Cela nécessite que vous émettiez un accord de principe sur le caractère d'urgence du vœu.

*(Approbation.)*

Vœu présenté par la Majorité municipale contre le redécoupage des circonscriptions de police en Val-de-Marne

**Mme la MAIRE.** - Vous avez pu lire dans la presse ces derniers jours des annonces faites par le gouvernement, le ministère de l'intérieur plus précisément, sur la fusion de certains commissariats en Val-de-Marne mais également ailleurs. Nous avons ciblé le Val-de-Marne pour parler du local mais cela s'est généralisé.

Cela tendrait à subordonner le commissariat de l'Hay-les-Roses à celui du Kremlin-Bicêtre, ce qui, du coup, aggraverait l'éloignement.

Cela va par ailleurs dans le sens d'une réduction des moyens dédiés à la sécurité qui, je le rappelle, est une fonction régalienne de l'État, cela relève de sa responsabilité première.

J'ajouterai que c'est encore plus le cas dans la petite couronne parisienne, puisque nous avons rappelé récemment que, pour ce qui concerne la toute petite couronne parisienne, nous relevons d'un périmètre de police dit étatisé au titre des articles L.2214-3 et 4 du Code général des collectivités territoriales dont le besoin en forces de police nationale est plus important.

On connaît déjà une baisse des effectifs de police, c'est repris dans le vœu plus précisément.

Depuis 1995, nous connaissons une baisse des effectifs de police de 60 % à l'échelle de notre circonscription. 60 % ! C'est gigantesque. Certes, il y a eu un tout petit redressement dans la période, mais cela ne fait pas le compte et l'annonce de tout fusionner dans une logique de gestion, d'économie, alors que l'on n'arrête pas de nous expliquer partout que la sécurité est très importante... Les bras m'en tombent. J'ai dû mal à comprendre les cohérences des uns et des autres.

Cette décision n'est toutefois pas encore prise. Nous pouvons donc émettre ce vœu afin d'adresser notre message avant que cette décision ne soit prise.

Je vous rappelle que nous avons plusieurs fois dans cette enceinte pris des positions pour renforcer nos effectifs de police à l'échelle de la commune, notamment pour exiger que notre poste de police devienne un commissariat subdivisionnaire.

Les décisions qui se mettent en place vont à l'inverse.

Cela appelle-t-il des questions ou des remarques de votre part ?

**M. VICERIAT.** - Un commentaire ; moi aussi, j'ai été extrêmement surpris de cela. J'ai été informé avant et il en a été question dans la presse. Je ne comprends pas la logique de cette démarche.

De plus, en pleines élections présidentielles, j'ai l'impression que tout est fait pour faire monter le Front National. Je pense que la population va se sentir flouée par ce type de décision.

Évidemment, la décision n'est pas encore prise, mais la volonté de faire est bien là.

Ne pourrions-nous pas, dès à présent, envisager des mesures au-delà d'un vœu, et de mobiliser la population comme nous l'avons fait pour les migrants.

La baisse de 60 % annoncée tout à l'heure est colossale.

En plein état d'urgence, cela peut être risible.

**Mme la MAIRE.** - C'est ainsi depuis 1995. Cela signifie que c'est très ancré dans le temps. Ce sont des démarches successives gouvernementales.

Pour l'instant, nous sommes dans une réaction d'actualité face à une information qui vient de surgir, qui n'est pas encore confirmée et dont on ne sait pas si elle ira plus loin. Je pense que la réaction du Conseil municipal est nécessaire. Il faut voir comment cette annonce va cheminer. Si elle devait se confirmer, si elle devait avoir le temps d'être adoptée, puisque somme toute, dans trois semaines, il y a l'élection présidentielle, nous aviserions sur d'éventuelles autres mesures.

**M. KOMOROWSKI.** - Les effectifs de police sont en baisse depuis 1995, certes. On voit bien de qui on parle. Il est à souligner que, depuis 2012, les effectifs de police sont en hausse constante. Effectivement, comme la baisse était énorme, on n'arrive pas à remonter au niveau initial.

Je tenais à faire cette observation.

**Mme la MAIRE.** - C'est pour cela que j'ai insisté sur l'ancrage dans le temps de la décision.

Toutefois, en termes d'effectifs nets, je ne suis pas certaine que le résultat soit tellement positif à l'échelle des cinq dernières années. L'annonce faite aujourd'hui est celle du Gouvernement. Pour autant, je propose que nous restions sur les faits. Concrètement, je crois que nous partageons tous au sein de cette enceinte le fait qu'il est hors de question que l'on nous supprime encore et encore des effectifs de police nationale qui déjà sont bien insuffisants et notamment ceux de la police de proximité qui, je n'en démordrai pas, est bien plus efficace que tout ce que l'on peut mettre en place, que ce soit des dispositifs numériques, déshumanisés, ou des équipes plus éloignées du terrain.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour qui dépend de la commission 1 examinée en commission finance à savoir le vote du budget.

Avant de céder la parole à M. Deluchat qui va vous faire un exposé sur le budget, je souhaiterais vous informer de la difficulté dans laquelle nous pourrions nous trouver. Vous entendez le conditionnel. Pour l'instant, j'ai eu des informations contradictoires de la part des différents interlocuteurs que j'ai eus dans la journée et je n'aurais les éléments de confirmation que demain.

Nous sommes ici réunis en séance officielle publique, aussi, je préfère vous apporter des éléments qui me permettront d'aller en séance du Conseil de territoire éclairé de vos réactions, en tout cas avec la certitude que je ne suis pas seule à maîtriser cette information.

Je souhaite vous alerter sur ce qui pourrait se produire à l'occasion du vote du budget de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre qui doit avoir lieu le 11 avril, dans une semaine.

Voilà plusieurs semaines, maintenant cela se compte en mois, que le Président et le vice-Président en charge des finances ont présenté aux collectivités une philosophie de construction budgétaire consistant à dire qu'une des agglomérations qui préexistaient à la création de l'EPT était dans une situation financière, notamment au titre de son endettement et de ses engagements en termes d'investissements, qui lui rendait difficile le fait d'honorer ses engagements, que dans les engagements d'investissements qu'elle avait pris auprès de sa population, des objets étaient de nature extra-agglomération Val-de-Bièvre et nécessairement d'intérêt territorial.

Aussi, il était pertinent et cohérent que la solidarité des 24 communes soit mise à contribution, non pas à travers le FCCT, non pas à travers le transfert financier depuis les communes vers l'EPT qui n'a jamais été évoqué, au moins pas ainsi, mais via la mobilisation de notre produit de CFE.

Désormais, c'est l'EPT qui touche une partie de la taxe économique puisque l'autre va à la métropole.

L'EPT a comme recettes propres, ce sont les seules qu'il a réellement avec les FCCT des communes, la CFE issue des 24 communes et des agglomérations qui préexistaient.

Une proposition de construction budgétaire nous a été faite pour considérer que certains investissements issus du Val-de-Bièvre et de la CALE sur Campus Grand Parc pour le Val de Bièvre et sur le pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge pour ce qui concerne la CALE était de nature territoriale et devrait donc faire partie d'un plan de financement qui ne soit pas assumé que par la commune précédemment membre des précédentes agglomérations.

Vous imaginez que moi-même et M. Deluchat, au sein de la CLECT ou au sein du conseil des maires auquel il m'a représenté, avons très fortement réagi à cette proposition, considérant qu'il était absolument hors de question que notre commune, comme les autres communes, soit mise à contribution pour payer des investissements qu'elle n'avait pas décidés, que cela ne signifiait absolument pas que nous étions contre le fait d'imaginer qu'il y aurait des investissements de nature et d'intérêt territorial à l'avenir et que l'on pourrait y compris imaginer ensemble la manière d'établir un PPI équilibré permettant pour ces deux agglomérations d'y inclure leurs investissements si elles le souhaitent et, pour les autres communes, de pointer ou de cibler d'autres investissements qui seraient de caractère territorial, de manière qu'il n'y ait pas d'un côté des perdants et de l'autre des gagnants, mais bien la mise en œuvre d'une déclinaison d'un projet de territoire.

C'est la vision que j'ai portée.

Il semblerait que, pour l'instant, à ce jour, cette vision n'ait pas été entendue et que nous allions, le 11 avril prochain, à une proposition de vote d'un budget qui maintienne cette proposition.

Toutefois, j'ai eu plusieurs conversations téléphoniques aujourd'hui avec le Président, le Directeur Général des services, etc. qui me permettent de me forger une conviction claire, puisque nous n'avons encore eu aucun document écrit. Nous les recevons demain. C'est 5 jours francs avant. Pour l'instant, nous n'avons pas encore les éléments définitifs. Les derniers éléments que nous ayons sont ceux que je viens de décrire, à savoir participer aux investissements des autres. Pour l'instant, je m'adosse là-dessus.

Toutefois, mes interlocuteurs de l'EPT me disent que cette proposition a été revue dans le sens de mes demandes. Très franchement, je le souhaite. Si tel est le cas, je soutiendrai ce budget. Je vous

informe que si tel n'était pas le cas, je déciderai de voter contre le budget de l'EPT et je demanderai au conseiller territorial de faire de même, car je considérerais que ce serait porter un coup de canif très grave dans notre contrat de coopération de villes et de décisions dans le mode de consensus qui doit être le nôtre au sein de cet EPT.

Je vous indique que si toutefois cela devait être le cas, non seulement, je voterai contre, mais je remettrai ma démission en tant que vice-Présidente de l'EPT dès le lendemain, puisque je ne peux pas être membre de l'exécutif et contre le budget que le Président soumettra.

Je pense que c'est suffisamment important pour que vous en soyez informés.

Cela appelle-t-il des questions de votre part ?

**M. VICERIAT.** - Quelle enveloppe budgétaire cela représente-t-il ?

**Mme la MAIRE.** - D'après les documents que j'ai eus, cela représente 4 M€ pour le budget 2017, mais nous n'avons pas proposé de vision prospective pluriannuelle. Or, les investissements de campus Grand Parc comme ceux du pôle multimodal de Juvisy vont se faire dans les prochaines années dans la plus grande partie. De plus, nous n'avons aucun élément. On nous demande de signer un chèque en blanc. Je ne signe pas de chèque en blanc et je pense défendre l'intérêt des Chevillais en le faisant.

**M. DELUCHAT.** - Pour compléter les propos de Stéphanie, on nous demande d'accepter un chèque en blanc pour faire des emprunts. Lorsqu'on sait que l'essentiel de l'activité de Campus Grand Parc sera, en dehors de l'activité de service, les logements, c'est-à-dire la fiscalité des ménages, on ne sait pas à qui iront les recettes. Elles iront aux villes concernées et non plus au territoire.

Notre bataille consiste à dire : nous voulons bien payer, mais il y a un problème de recettes. Ce problème est sur la table.

**Mme la MAIRE.** - Je porte à votre connaissance un autre élément, André a raison de souligner celui-là, sachant que l'essentiel du retour de fiscalité sera pour les communes, puisque cela concerne les logements, par conséquent, la taxe d'habitation et la taxe foncière et non pas de la taxe économique.

De toute façon, l'EPT, dans 15 ans, lorsqu'il y aura un retour de fiscalité économique, ne recevra qu'un million par an à peu près de recettes de CFE. Le compte n'y est pas.

Je vous passe un certain nombre d'épisodes, mais nous avons essayé de travailler de manière constructive et intelligente avec l'ensemble des Maires.

Nous étions prêts à examiner des constructions complexes qui nous permettent de nous assurer d'un équilibre dans la durée s'il n'était pas forcément garanti immédiatement.

Les éléments portés à notre connaissance montrent que ce ne sera pas avant 10-15 ans que les premières retombées économiques tomberont dans les caisses de l'EPT et que ce ne sera qu'un million de CFE par an, ce qui est bien éloigné de l'ampleur des investissements nécessaires.

Autre aspect que je voulais porter à votre connaissance : ce dont il faut que nous ayons conscience ensemble, c'est qu'aujourd'hui l'EPT n'est pas viable financièrement.

Les constructions de prospective financière de l'EPT au fil de l'eau font qu'à partir de 2019, c'est dans le rouge et de manière importante. Je peux vous donner des chiffres si vous le souhaitez, j'ai les éléments prospectifs.

Pourquoi est-ce que j'insiste là-dessus ? C'est parce que tous les chèques en blanc que l'on nous demande de signer... À la limite, on aurait pu admettre l'idée si, par ailleurs, on avait des marges de travail qui nous permettent de dire, pour 2017-2018, on fait ainsi, mais à l'horizon 2020, on aura

dégagé suffisamment de marges pour que ce soit sur nos communes. Que les investissements soient portés aurait été une démarche intelligente, sauf que ce ne sera matériellement pas possible, puisque les comptes de l'EPT, en l'état actuel des engagements pris, ne rentrent pas.

Cela signifie qu'il faudra que les communes du Val-de-Bièvre - parce que c'est bien du Val-de-Bièvre, je me permets d'insister, que la difficulté provient de la manière la plus forte - déterminent ensemble soit la manière dont elles vont mettre au pot commun pour faire face aux dépenses d'investissement qu'elles ont engrangées, soit la manière dont elles vont pouvoir réduire un certain nombre de dépenses de fonctionnement, mais pas à la marge, pour réussir à honorer leurs engagements, y compris même si c'est ce budget qui est voté à partir du 11 avril.

De toute manière, ils auront des décisions de baisses de dépenses de fonctionnement à faire pour réussir à honorer leurs engagements.

Il a été pris l'engagement que la construction de l'EPT soit périmétrée agglomération par agglomération afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de passagers clandestins dans la construction. Or, comme cela ne rentre pas, on nous demande de contribuer. En acceptant maintenant, à l'horizon 2020, on payerait pour les autres et il n'y aurait rien chez nous, pour le dire trivialement.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. VICERIAT.** - Quel est le rapport de force ?

**Mme la MAIRE.** - C'est une question compliquée. Il y a 92 conseillers territoriaux : 55 de gauche, 43 de droite et 4 indépendants ou non-inscrits. Toutefois, c'est une question sur laquelle, ce n'est pas forcément le rapport de force gauche/droite qui pourrait s'appliquer.

Il est difficile de répondre à cette question. Après, ne nous illusionnons pas, soit on réussit à infléchir cela dans la semaine qui vient et je pense avoir fait le nécessaire aujourd'hui pour qu'ils comprennent la gravité de la situation. Je pense qu'il n'est souhaitable pour personne que la première vice-Présidente ne démissionne de ses fonctions, surtout dans la période actuelle, soit cela passe ou cela casse, le budget passe et nous rentrons dans une logique de gestion compliquée à l'échelle de l'EPT.

Cela appelle-t-il des désaccords de votre part ?...

Est-ce que je parlerai en mon nom seul ou au nom du Conseil municipal lorsque j'exprimerai mon vote contre si je devais être amenée à le faire ?

Y a-t-il des interventions contre cette posture ?

*(Aucune.)*

Il n'y a aucune manifestation de désaccord avec ma position ?...

*(Aucune.)*

Nous poursuivons avec le budget communal.

<b>1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE</b>
--

1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2017

**M. DELUCHAT.** - Je vais être un peu long.

*"Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,*

*le budget primitif que j'ai l'honneur de vous présenter pour l'année 2017 est la traduction budgétaire des orientations qui ont été développées par Mme la Maire le 2 mars dernier au nouveau centre de loisirs, qui est très beau, Pablo Néruda*

*Ces orientations vous ont été présentées, lors de cette séance où les habitants chevillais étaient tous invités comme pour tout conseil municipal. Je remercie tous ceux présents ce soir. Un certain nombre de points ont été ouverts au débat, volontairement par la majorité municipale.*

*Des avis positifs, des propositions ou des questions/interrogations ont été posés.*

*En tant que majorité municipale, nous avons répondu à tous ces points de vue.*

*Chaque groupe et chaque collègue du Conseil municipal ont pu intervenir - parfois longuement - sur sa propre vision de la société actuelle, des choix politiques des différents acteurs de notre pays et sur une vision locale de l'action municipale qui a été exprimée par Mme la Maire.*

*Ainsi, ont été mis en avant certains axes qu'ils auraient mis en avant s'ils avaient été aux affaires. Tout cela fait partie du débat démocratique et c'est tant mieux. Parfois, le débat sur certains vecteurs de l'action municipale revient en permanence bien que rien n'accrédite la thèse qu'ils devraient être modifiés. Et parfois, d'autres viennent se percuter sur ce qui se fait déjà d'une autre façon ou après y avoir répondu de nombreuses fois, mais tant pis, cela fait bien dans le paysage.*

*Notre action municipale est transparente, elle veut coller au plus près des préoccupations de nos concitoyens. Elle veut tenter de répondre à tous les publics qui font le Chevilly-Larue d'aujourd'hui. Elle répond à nos concitoyens de la naissance à 99 ans et voire plus, tant mieux pour les plus. Elle se veut attachée à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, aux actifs et aux retraités. Notre colonne vertébrale porte le doux nom de solidarité entre toutes et tous.*

*Elle tisse un lien social entre toutes et tous. Elle se veut un bouclier social face à tant d'injustices, tant de laissés pour compte, tant de souffrances, tant d'abandons, tant d'excès et d'insolence de ceux qui ont tout contre ceux qui n'ont rien ou presque rien.*

*Cela ne peut générer qu'une société délabrée, une société où l'autre devient responsable de ses propres maux, où l'on a oublié le sens du mot vivre ensemble, vivre bien ensemble avec respect. Eh bien, c'est cette société-là que l'on veut bousculer, que l'on veut remettre à l'endroit et à notre petit niveau local et un peu plus.*

*Nous voulons, tant que faire se peut, prouver que l'on peut faire différemment pour peu que les contraintes budgétaires nous en laissent encore la place tant qu'elles ne produiront pas des séquelles indélébiles.*

*Le 21 mars dernier, une réunion publique concernant le budget 2017 s'est tenue toujours au centre de loisirs Pablo Néruda. Une centaine de Chevillaises et de Chevillais s'est déplacée et un échange fructueux a eu lieu avec les participants. Nous nous réjouissons de cet échange démocratique. La politique municipale telle qu'elle est pratiquée et mise en œuvre est mieux comprise par plus de personnes dans cette ville.*

*Les mécanismes et les paramètres qui s'imposent à nous, les décisions qui ne nous incombent pas, les marges de manœuvre qui se réduisent, les solidarités horizontales qui exemptent l'État de sa propre responsabilité sont mieux assimilés.*

*Oui, ce travail pédagogique permet de situer les moyens des différentes politiques publiques locales dans le contexte et d'en extraire une analyse plus objective.*

*Je voulais introduire le budget primitif 2017 en rappelant cette façon de procéder de notre majorité municipale et cette notion de partage de la connaissance des propositions qui conduisent à des*

*choix et des décisions qui nous incombent au Conseil municipal.*

*L'austérité, c'est pour les collectivités territoriales, les baisses des dotations de l'État.*

*Depuis 2010, la courbe de la baisse ne cesse de progresser pour atteindre 2,5 millions de baisse cumulée atteignant avec la péréquation pour ce budget 2017 le montant de 6 M€, ce qui équivaut à l'investissement que nous tentons de maintenir pour les prochaines années.*

*Depuis 2010, la péréquation horizontale augmente régulièrement et la péréquation verticale, celle de l'État, diminue inlassablement et, en 2018, nous ne percevons plus rien mais nous devons compenser ce manque à gagner en prenant sur notre fiscalité ménages. Pas compliqué tout cela, il fallait y penser comme dirait Coluche.*

*Ajoutée à tout cela, la revalorisation des bases fiscales qui ne sont plus calées sur une référence d'inflation prévisible mais sur une référence passée avec + 0,4 % quand vous savez, puisque je le répète sans cesse, que ces bases datent de 1970 sans qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, n'ait daigné sortir le dossier du placard fermé à double tour. Une iniquité encore !*

*Pour remplir encore un peu la besace des communes, la fiscalité économique perçue par la Métropole du Grand Paris (la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est versée à l'EPT qui la reverse ensuite à la Métropole du Grand Paris. Il faut être dans les hautes sphères pour gérer tout cela. L'Allocation de compensation reversée à la commune est figée au montant de l'année 2015.*

*Ainsi, un territoire comme le nôtre qui réalise une progression de 3 à 4 % l'an des bases économiques voit les recettes fiscales s'y rapportant captées par la métropole. C'est dire que les marges de manœuvre de la ville se réduisent quand on sait que la progression de ces recettes peut atteindre entre 100 et 200 K€/an. Et de surcroît, les recettes générées par notre ville sont encore amputées d'un Fonds de Compensation des Compétences Territoriales qui ne devait couvrir que les compétences transférées et qui est destiné à financer des dépenses transversales et se trouve donc inflationniste.*

*Ce budget 2017 est le 1<sup>er</sup> budget en année pleine qui n'intègre plus les comptes déchets mais en adopte toutefois le financement par le biais de la TEOM. Nous continuons à voter le taux de la TEOM, à en percevoir le produit fiscal ainsi que la redevance spéciale pour les reverser à l'EPT.*

*Ce budget primitif 2017 marque un tournant sur les budgets précédents y compris celui de 2016 qui n'avait pas eu de contraction forte puisqu'étant la 1<sup>ère</sup> année de mise en place de la MGP. Or, maintenant, chaque année, nous mesurerons un peu plus le manque à gagner que représentent les ressources fiscales transférées et nous mesurerons le poids que représentent ces structures intercommunales que sont les territoires comme le nôtre avec plus de 700 000 habitants pour 24 communes en termes de dépenses transversales nouvelles sans que les compétences soient encore transférées. Ce qui laisse parfois en termes d'économies d'échelle.*

*Et s'il y avait un début d'objectifs et de projets communs territoriaux et métropolitains. Nous en sommes loin encore après 18 mois de mise en place. Je pense que de telles structures sont superfétatoires et que l'intercommunalité de projets, de territoires pertinents aurait pu voir le jour sans l'obstination de quelques édiles et l'impréparation qui s'en est suivie.*

*Ainsi, la volonté de la municipalité affirmée lors du débat sur le DOB est de deux ordres :*

- Réaliser des économies substantielles autour de 200 K€ en évaluant chaque politique publique locale,*
- Maintenir la politique de recettes à un taux raisonnable en matière de tarifs, comme de fiscalité ménage et de réduire le stock de dettes en 2017.*

Ce qui permet de :

- Préserver une offre de service de qualité,
- Porter le capital de dette restant dû à 27,7 millions d'Euros en décembre 2017 soit 4 millions de moins qu'en 2015,
- D'avoir des charges financières en baisse (- 100 K€) profitant à l'autofinancement (ou épargne brute) qui est d'un niveau proche de 2016 à 20 K€ près (2 856 K€ en 2017) et ainsi de dégager une épargne nette pour maintenir une capacité d'investissement pour les prochaines années.

Pour réussir ce pari qui n'altère pas le service public local dans ses fondements, qui préserve les contribuables et les utilisateurs des prestations municipales et qui augmente une épargne nette pour ne pas tomber dans le négatif à l'horizon 2020/2021, le budget que vous avez en votre possession est le suivant :

### **Fonctionnement :**

- RRF = 43 641 K€ + 0,9 % retraitées de la TEOM et de la redevance spéciale, Baves, elles sont à 41 336 K€ soit + 0,5 %. Est intégrée une évolution favorable des bases et du taux d'augmentation de la fiscalité de 2 %. Plus l'ACM sur la base de l'impôt économique de 2015, soit 20 063 K€ plus différents dispositifs fiscaux (TLPE, TCFE, TA mutation, droits de voirie, etc.) + la Semhach pour occupation domaine public plus dividende SPL détenue à 25% par ville (35 K€), produits des services + 6,42 % provenant de l'accroissement de la fréquentation,

- DRF = 40 784 K€ + 1 % retraitées de la TEOM et de la redevance spéciale (- 2 005 K€) elles progressent de 0,5 % et hors péréquation elles sont à 34 933 K€.

♦ Chapitre 011 : baisse de 1,6 % (une fois retraité les OM),

♦ Chapitre 012 : baisse de 0,05 obtenue grâce à une stabilité des effectifs par une gestion prévisionnelle ajustée tout en maintenant l'évolution salariale statutaire et les parcours professionnels des agents,

♦ Chapitre 65 : augmentation de 2,2 % une fois retraité le fonds d'amorçage anticipé pour l'EPIC (235 K€) et le FCCT 2017 estimé à 83 K€, soit 3 660 K€. La part budget associations est de 2 687 K€, quasiment identique à 2016 (+ 0,92 %),

♦ Chapitre 014 : péréquation baisse due au FPIC en 2016 qui a été minoré au regard de l'entrée dans la métropole et le territoire. La progression du FPIC et les mécanismes associés vont faire grimper ce fonds et la baisse de 2016 va être absorbée totalement en 2 exercices.

### **Investissement :**

- Le programme d'équipement est de 7 450 K€, en progression de 48,9 % par rapport à 2016, avec le remboursement de la dette en capital inclus, ce sont 9 862 K€ soit + 34,4 %.

- Ces dépenses d'investissement sont financées pour 62,3 % par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissements, dotations diverses) et pour le solde par le recours à l'emprunt (37,7 %)

- À propos de la dette il est bon de savoir qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la durée de vie résiduelle de la dette est de 15 ans et 3 mois et sa vie moyenne est de 7 ans et 3 mois et notre capacité de désendettement ressort à 8,1 années. Je rappelle aussi que nous n'avons pas d'emprunts toxiques et que la gestion active de notre dette permet de faire des économies sur les emprunts structurés et de diminuer la charge financière de 10 % en 2017.

### **Les projets en fonctionnement :**

Les différentes politiques publiques pour un montant en fonctionnement de 34,20 M€.

- Les fonctions supports : 7 directions ou services représentent 14 % des dépenses de fonctionnement, soit 4,90 M€ dont 1,40 M€ en charges de gestion et 3,50 M€ en masse salariale. La réorganisation provoque une baisse de 4,2 % à la communication, une de 28,4 % à la documentation, de 6,37 % aux finances, de 5 % aux RH, - 2,4 % au juridique. C'est un pourcentage par rapport aux budgets qui ne sont pas tous identiques.

- La politique éducative locale (enfance-enseignement, petite enfance, jeunesse, restauration et sport), ce sont

- ♦ 5 directions ou services qui représentent 44 % du budget de fonctionnement, soit 15 M€ dont 1 656 K€ en charges de gestion, 12,10 M€ en masse salariale et 928 K€ en subventions aux associations.

- ♦ Réduction de 65 K€ permettant de maintenir les classes d'environnement pour une durée de 8 jours, d'éviter le gaspillage alimentaire et de recentrer la dotation des fournitures scolaires,

- ♦ Redéploiement de l'activité jeunesse pour favoriser l'éclosion de projets et de talents et accompagnement de parcours 17 900 € déployés en direction des projets jeunes et des animations.

- ♦ Maintien du service public de qualité : allocation différentielle limitée aux familles sollicitant des assistantes maternelles agréées chevillaises : 12 000 € en année pleine.

- ♦ Étalement dans le temps de travaux dans les différents espaces sportifs,

- La politique sociale et de solidarité :

- ♦ Ces services représentent 6 % du budget de fonctionnement, soit 2,03 M€ dont 276 K€ en charges de gestion, 1,40 M€ en masse salariale et 395 K€ de subventions aux associations,

- ♦ Solidarité, entraide et santé sont maintenues. Les règles d'inscription pour les sorties des familles se feront sur 4 week-ends avec 2 cars pour chaque sortie afin de permettre aux familles de continuer les sorties afin que chaque famille puisse partir au moins une fois par an,

- ♦ Maintenir les initiatives en direction de nos aînés tout en supprimant le cadeau de printemps (14 K€),

- La politique d'aménagement durable des territoires :

- ♦ Ce sont 3 directions plus les services qui représentent 20 % du budget de fonctionnement soit 6,80 M€ dont 3 M€ en frais généraux ou charges de gestion et 3,30 M€ en masse salariale et 242 K€ de subventions aux associations. Le patrimoine bâti, les espaces verts, la voirie et la logistique sont principalement concernés.

- ♦ Poursuivre l'Agenda 21 seconde phase et étaler dans le temps certains travaux d'amélioration du patrimoine bâti.

- La politique fêtes, cérémonies, vie associative :

- ♦ C'est 5 % du budget de fonctionnement, soit 1,64 M€ dont 690 K€ en charges de gestion, 936 K€ en masse salariale et 3 % en subvention aux associations.

- ♦ Ce sera le maintien des initiatives avec des économies sur chacune pour faire aussi bien et la suppression d'une des deux brocantes (environ 30 K€ au total),

- La politique culture et patrimoine :

- ♦ C'est 11 % du budget de fonctionnement, soit 3,70 M€ dont 69 K€ en charges de gestion, 2,10 M€ en masse salariale et 1,40 M€ en subventions aux associations,

- ♦ C'est le maintien à un haut niveau du domaine culturel avec un renouvellement plus étalé des collections et des supports numériques et une mise en tarification pour les usagers hors

*Chevilly à la médiathèque (les 2 représentent une économie de 40 K€).*

**Investissement** :

*- Il s'établit à 9 973 K€ pour 2017.*

♦ **Dépenses d'équipement** :

*Les dépenses progressent de 48,9 % à 7 450 K€ dont 5 224 K€ du PPI. Les autres dépenses concernent les acquisitions foncières, les acquisitions de mobiliers et de matériels et l'informatique. Ensuite s'ajoutent les travaux d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts.*

*Le remboursement du capital de la dette est de 2 357 K€.*

♦ **Recettes d'équipement** :

*Ce sont de l'autofinancement dégagé pour 2 857 K€ et d'autres ressources dont le FCTVA et la taxe d'aménagement, les subventions, les dotations et les amendes de police pour 2 937 K€, maintenant, vous savez à quoi servent les amendes, les autres immobilisations pour 347 K€ et l'emprunt pour solder le tout pour 3 721 K€.*

*Ces chiffres montrent le résultat du travail d'évaluation des politiques publiques qui est et deviendra encore plus ancré dans nos services en tant que pratiques de nos actes quotidiens et de nos préparations budgétaires.*

*Ce budget prévisionnel 2 017 est un budget sincère et véritable qui maintient la trajectoire que l'équipe municipale s'est donnée depuis 2014.*

*Il vise à faire tous les efforts nécessaires pour répondre aux besoins et aux souhaits de la population quand, actuellement, d'autres collectivités taillent dans les services publics locaux.*

*Le pourra-t-on longtemps ? Rien n'est moins sûr. Tout dépend des politiques nationales mises en œuvre.*

*Je tiens pour terminer à remercier l'administration communale, sa Directrice générale, Christine Prigent, et l'ensemble des directions et services, notre Directeur financier, Serge Théas, et l'ensemble des élus qui ont contribué à réaliser ce budget prévisionnel que je vous propose d'approuver."*

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. VICERIAT.** - Je voulais juste vous féliciter pour cette présentation et, en même temps, je me suis dit, quand pourrons-nous avoir un super powerpoint avec des ronds, des carrés, etc.

**Mme la MAIRE.** - C'est au DOB !...

**M. VICERIAT.** - Ce serait encore mieux.

**Mme la MAIRE.** - Vous avez un super powerpoint au moment du DOB, ce qui n'existe pas dans toutes les communes.

Vous placez le degré d'exigence un peu haut ! Le jour où vous voterez le budget, nous nous engageons à le faire !

*(Rires...)*

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. KOMOROWSKI.** - "Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

*Permettez-moi avant tout de bien vouloir excuser l'absence de mes collègues du groupe socialiste et citoyens qui, au vu du décalage du Conseil municipal, dans les circonstances que nous connaissons, n'ont pu être parmi nous ce soir, ayant des engagements professionnels et personnels prévus de longue date.*

*En cet instant douloureux de la disparition de notre collègue Christian Hery, au nom de notre groupe, de ses anciens élus et de tous les militants de la section locale du parti socialiste, nous tenons à vous apporter, Madame la Maire, à la majorité municipale, ainsi qu'aux responsables du parti communiste local, toutes nos marques de sympathie et de déférence.*

*Comme chacun le sait ici, nous avons eu des désaccords avec l'élu, mais nous avons toujours respecté l'homme, le militant qui, sans relâche, défendait ses idées et ses convictions.*

*En ce qui concerne le budget municipal, nous notons la volonté de maintenir un service public local qui réponde aux attentes de nos concitoyens. En revanche, notre groupe ne peut accepter l'augmentation des impôts locaux de 2 %, alors que les bases d'imposition sur le bâti comme sur le foncier non-bâti vont subir une augmentation.*

*Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons formulé plusieurs propositions qui, pour certaines, ont retenu l'attention de la majorité municipale sans pour cela être intégrées. Mais pour les plus importantes comme la sécurité publique avec une possibilité de création de police municipale, proposition qui aurait pu être soumise à un référendum municipal, ou la notion des produits bio dans l'élaboration des repas des cantines scolaires, ces dernières ont fait l'objet d'une fin de non-recevoir, dont acte.*

*Nous voulons toujours croire à un possible rapprochement de notre groupe vers la majorité municipale et, ce, dans l'unique but de servir les Chevillaises et les Chevillais, mais sans jamais servir de faire valoir.*

*Nous avons noté, dans l'intervention d'André Deluchat lors du DOB, que la majorité avait été élue sur un projet, certes, mais ne serait-il pas envisageable de l'enrichir ?*

*De même, nous avons pris acte et, ce, à titre personnel de Renaud Roux, le fait d'être "favorable à l'union des progressistes pour mener des politiques en faveur des populations".*

*Ce budget ne nous satisfaisant pas pleinement, notre groupe s'abstiendra.*

*Merci de votre attention."*

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. LO FARO.** - "Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

*Nous venons d'entendre la présentation du budget 2017 qui a fait l'objet d'un long travail et d'un arbitrage au plus juste, au sein de la majorité municipale.*

*Il s'en est suivi un non moins long échange lors du CM sur les orientations budgétaires du 2 mars et enfin la présentation en réunion publique à la population le 21 mars dernier.*

*C'est ainsi que la maquette budgétaire que nous avons entre les mains et pour laquelle nous devons nous prononcer est, en tout point, conforme aux orientations et aux choix que nous nous sommes fixés ensemble, compte tenu d'un cadre macroéconomique extrêmement contraint.*

*Lors du débat du 2 mars dernier, le contexte économique, social et institutionnel a été abordé très longuement et nous connaissons les conséquences des politiques libérales et austéritaires mises en œuvre actuellement en Europe et dans le pays et, ce, sur une longue durée.*

*Nous sommes dans un monde où la croissance des richesses ne profite qu'à une minorité, cela a été*

*dit et redit et je me permets de le redire une fois de plus ce soir.*

*En 20 ans, la dette de la France a augmenté de 1 200 milliards quand, en 1995, elle était de moins de 600 milliards.*

*Cette augmentation représente près de 46 % de notre PIB. C'est cela le résultat de l'austérité. Et maintenant des voix s'élèvent y compris au sein du FMI pour indiquer que « l'austérité est un facteur aggravant des inégalités ». Quel retournement de l'histoire !*

*Cette austérité se traduit pour les collectivités territoriales par une baisse des dotations de l'État et par une solidarité horizontale entre collectivités, au vu du désengagement accéléré de l'État depuis 2010.*

*La loi de finances 2017 perpétue cette logique politique. Les dispositions prises pour amoindrir le mal ne le guérissent pas et ne font que retarder un tant soit peu l'issue fatale, celle de réduire les communes à une peau de chagrin et, en somme, on peut se poser la question de savoir si cette institution ne va pas disparaître un jour ou l'autre.*

*Bien évidemment, les gouvernements successifs ne l'ont pas avoué car c'est un vecteur trop sensible parmi les populations qui connaissent le rôle et la place que tiennent les communes et les services publics locaux.*

*En effet, au-delà du contexte national et mondial qui pèse sur l'ensemble de la société et donc sur l'institution au plus près des citoyens, qu'est la commune ; nous sommes en effet confrontés à la réalité de la vie des gens chaque jour. Réalité faite de privations, de petits boulots et de chômage de masse.*

*C'est ainsi que, dans ce contexte mouvant, les collectivités sont mises sans cesse à contribution. Elles ont moins de prise sur les ressources fiscales puisque, pour nous, près de 60 % sont transférés à la métropole alors que, dans le même temps, les besoins de services publics locaux sont de plus en plus nécessaires.*

*Disons le franchement, c'est une fierté pour notre action municipale, que des communes comme la nôtre, représentent un véritable bouclier social, même si le fil ne cesse de se tendre.*

*Ce budget primitif 2017 qui nous est présenté tente de passer entre les mailles pour maintenir le haut niveau de service public local actuellement en place et, ce, depuis pas mal d'années.*

*En cohérence avec notre démarche depuis le début de cette mandature, notre groupe, le parti de gauche, va voter ce budget.*

*Merci."*

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Avant de parler au nom du groupe communiste, je voudrais répondre à Philippe sur le bio. Nous en servons en restauration. Chaque semaine, il y a des fruits, des compotes, de la viande. Nous allons intégrer plus de laitages dès 2017. On prépare les futurs marchés. Nous allons encore accentuer notre demande sur le bio, mais avec plus de 300 000 repas servis dans l'année, nous ne serons jamais en mesure de proposer tout en bio. Nous ne sommes pas une petite ville de province avec des champs autour où il est possible de servir 100 % bio ou alors il faudra augmenter les tarifs. Cela relève d'un choix, mais c'est un autre problème.

Nous avons essayé de maintenir tous les autres budgets, celui de la restauration augmente encore cette année de plus de 2 %. Le bio, il y en a. On ne donne pas des conserves aux enfants. La cuisine centrale travaille des produits de qualité.

Concernant le budget, Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés lors de cette séance à voter le budget pour la ville.

La construction du budget est un choix politique raisonné, qui conditionne l'ensemble de la politique communale, c'est le cœur de notre démocratie.

Or, le budget sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui est historique, comme l'a déjà dit Mme la Maire. Historique car, pour la première fois, nous allons devoir voter un budget qui nous est imposé en partie de manière totalement antidémocratique par des décisions politiques nationales et européennes.

Oui, je le dis "de manière antidémocratique" car frapper les finances des collectivités pour assurer la stabilité budgétaire de l'État et s'attirer les grâces de la Sainte Troïka est aussi absurde qu'inefficace. Tu as parlé du FMI entre autres.

C'est s'approprier de l'argent utile aux gens par le biais de services publics municipaux pour financer des cadeaux aux entreprises et au CAC 40. Cela n'a eu aucun effet sur la courbe du chômage comme on nous l'avait promis.

Finalement, tout cela revient à dévitaliser la démocratie locale.

La baisse des dotations, la réforme territoriale qui introduit une part d'inconnue dans les finances locales - Stéphanie nous a dit son inquiétude, ce n'est même plus cela - ont pour effet de mettre sous pression nos politiques publiques.

De nombreuses communes n'y ont pas survécu. Pour la première fois depuis 1789 il y a moins de 36 000 communes en France. Non seulement, on remet en cause, ce qui est issu du conseil de résistance, mais même de la révolution, c'est un programme, pourtant, dans un monde où 1 % des habitants de la planète possède autant de richesse que les 99 % restants. De l'argent, il y en a. Il devrait y en avoir pour les politiques de solidarité et la dépense publique.

Ce à quoi on assiste est une attaque globale contre le service public et contre tout ce qui insuffle son énergie.

Jusqu'à présent, notre ville a bien résisté à ces attaques. Nous nous devons aujourd'hui prendre acte de cet étau qui se resserre sur les finances municipales.

Pour Chevilly-Larue, la baisse de la DGF représente pourtant une ponction de 6 M€.

Mais prendre acte, cela ne signifie pas accepter l'injustice qui se cache derrière cette lecture imposée. Est-il acceptable qu'au nom de la sacro-sainte règle d'or budgétaire, les Chevillaises et les Chevillais soient privés d'une partie des services municipaux.

Avec 6 M€, j'aurais pu construire un centre de loisirs pour les maternelles, une autre médiathèque ou encore embaucher des agents pour renforcer notre service public local.

Je voudrais insister sur le manque à gagner que cela représente pour notre budget communal, un manque à gagner qui nous oblige à trouver 200 000 € d'économies afin d'assurer nos capacités d'investissement et donc garantir l'avenir de Chevilly.

Je ne referai pas la démonstration d'André pour ne pas être trop longue.

La mission d'évaluation des politiques publiques mandatées par Mme la Maire a permis de déterminer où pouvaient être réalisées des économies tout en maintenant notre exigence de politiques publiques utiles aux personnes et innovantes pour le territoire.

Tous les services ont été mis à contribution et une réunion publique participative a été organisée afin de soumettre à l'approbation des Chevillaises et des Chevillais les mesures préconisées.

Cette mission a fait l'objet d'une grande mobilisation de la part des élus et de l'ensemble des services de la ville dont il faut souligner l'implication et le grand professionnalisme.

Cette mobilisation était nécessaire pour surmonter les contraintes qui nous ont été imposées.

Il était hors de question de rogner sur ce qui fait le corps de notre action municipale.

Avec Stéphanie Daumin, avec Christian Hervy, nous nous sommes engagés devant les Chevillaises et les Chevillais sur des valeurs de solidarité et de progrès pour tous.

L'élaboration de ce budget était donc aussi l'occasion de réfléchir sur nos politiques publiques à l'aune du devoir de protection que nos services publics doivent offrir à toute la population et au regard du rôle fédérateur qu'ils doivent continuer à jouer pour dynamiser notre ville.

Les services publics sont un préalable à l'égalité, mais ils contribuent aussi à rendre notre territoire plus attractif, aussi bien pour le public que pour le privé.

Une baisse de l'investissement, ce sont des emplois en moins.

Je voudrais rappeler à ce sujet, aux dires même du ministère de l'éducation nationale, que ce sont les multiples initiatives que nous déployons en faveur de l'éducation et de la culture qui ont motivé l'installation du lycée Pauline Roland et du futur internat.

N'en déplaise à ceux qui veulent en finir avec le service public pour tout laisser entre les mains du privé. Cet exemple montre bien qu'il y a des dépenses publiques aux gens.

Si l'on cherche de l'argent public, ne faudrait-il pas plutôt regarder du côté du CICE qui a coûté à l'État plus de 20 Md€ sans que l'on ait la moindre preuve d'un résultat.

Oui, j'affirme que la dépense publique est indispensable quand elle est utile à la population.

Les Chevillaises et Chevillais de plus en plus fragilisés par la crise et ces politiques libérales qui ajoutent de la crise à la crise ont recours de plus en plus aux services municipaux qui, pour l'heure, ont tous été maintenus en 2017 et dont les tarifs n'ont pas subi de hausses supérieures à l'inflation comme l'a rappelé André.

L'éducation, la jeunesse, la culture restent la priorité absolue pour la ville qui s'est dotée d'un plan éducatif local actuellement en cours de renouvellement. Le savoir est une arme préalable indispensable à l'émancipation des futurs citoyens.

Nous mettons un point d'honneur à maintenir le financement à tout ce qui fait du vivre ensemble (la NPT (?), aux associations de la commune).

Je parlais tout à l'heure du rôle fédérateur des services publics qui contribuent au dynamisme de notre ville. Cela vaut également pour les associations qui, de manière un peu différente, créent aussi du lien social dans nos quartiers et entre les quartiers.

Elles sont un maillon essentiel pour le vivre ensemble et pour faire vivre ensemble. C'est pourquoi je me félicite que le budget alloué aux associations reste intact encore cette année, surtout à ce moment où Mme Péresse, sa majorité de droite au Conseil régional, liquide peu à peu les associations franciliennes en pratiquant des coupes inadmissibles dans les subventions qui leur sont allouées.

Nous avons réussi à imposer quant à la solidarité, véritable ADN de notre ville, nous continuons de la décliner dans tous les services et pas seulement à l'action sociale avec le repas des anciens ou les sorties des familles. Mais aussi, il y a la réhabilitation du quartier des Sorbiers, Anatole France où nous nous sommes battus pour imposer la mise en place d'une politique de relogement des personnes sans augmentation de loyers.

Nous avons réussi à garder sur place le foyer ADEF, les travailleurs immigrés, là où une opération d'aménagement de la ville aurait été l'occasion pour beaucoup de villes de s'en débarrasser.

Enfin, en maintenant les tarifs dégressifs de la restauration scolaire, ce qui permet aux familles les plus modestes, mais aussi aux autres de pouvoir bénéficier d'un repas complet, équilibré par jour.

Mes chers collègues, le budget qui est soumis à notre vote montre bien qu'en dépit des attaques menées contre notre ville, nous essayons de maintenir le cap.

Les attaques que subissent nos finances dont le but est de dévitaliser la démocratie locale en supprimant les moyens aux communes ne nous font pas dévier de notre objectif.

Promouvoir le progrès pour tous et toutes et contribuer au développement solidaire, harmonieux et humain de notre ville.

Avec ce budget 2017, la majorité municipale est bien déterminée à tenir ses engagements.

Je veux le réaffirmer, nos services publics ne seront jamais la variable d'ajustement des finances de la ville, car c'est le préalable indispensable à l'égalité et à la justice sociale.

Face aux contraintes financières qui pèsent sur nos capacités d'intervention et d'initiative, je voudrais encore une fois saluer le travail effectué par André et Mme la Maire.

Grâce à ce travail, le budget 2017 fera le choix de la responsabilité et de la fidélité de la majorité municipale à ses engagements. C'est pourquoi, les élus communistes et les partenaires voteront ce budget.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme RIGAUD.** - Madame la Maire, chers collègues, nous savons que le budget qui nous est présenté ce soir a été construit dans un contexte national très difficile. Si nous avons à retenir quelque chose de la construction de ce budget, c'est le fait de comprendre que les économies dont l'État parle à longueur de journée sont réalisées véritablement sur le dos des collectivités, en particulier les collectivités territoriales, les municipalités.

Un chiffre est revenu sans cesse avec les partenaires de la majorité, un manque à gagner de près de 6 M€ de la municipalité de Chevilly-Larue.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Nora, sur ce que l'on pourrait faire avec 6 M€ en matière d'équipements, pour améliorer la vie quotidienne des Chevillais.

Malgré toutes ces contraintes, nous avons tout de même pu élaborer un budget juste, cohérent et qui tient la route.

Avec mon partenaire, nous avons apprécié la manière de travailler, c'est-à-dire de regarder, chapitre par chapitre, dépenses par dépenses, ce que nous pouvions supprimer, sans pour autant mettre en difficulté les Chevillais.

Je pense que cette manière de travailler dans l'évaluation des politiques publiques est très intéressante et importante pour essayer de maintenir un niveau de service public très intéressant sur la ville.

Nous allons voter ce budget, car nous estimons qu'il permet au Chevillais d'avoir des services publics de qualité, malgré les contraintes extérieures.

Merci.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme LORAND-PIERRE.** - Je souhaiterais juste répondre à Philippe sur le point de la police municipale. Nous venons de voter à l'unanimité un vœu contre le projet de mutualisation des

commissariats. Dans ce vœu, il est précisé que la sécurité est une des fonctions régaliennes de l'État. Je trouve cela un peu contradictoire.

Je voulais ajouter également que nous sommes tous bien conscients du fait que la police est nécessaire. Concernant la jeunesse, nous avons mis en place des animateurs de rue qui occupent l'espace et qui sont là pour prévenir les problèmes, nous l'espérons.

Nous avons mis en place le conseil des droits et devoirs des familles, cela a été voté au sein même de cette instance. C'est un appareil tant préventif que curatif. Je n'ai pas envie d'utiliser le terme répressif. Il est là pour aider à résoudre les problèmes qui pourraient se poser en termes de sécurité et de tranquillité.

J'ai le sentiment que le référendum demandé a déjà été mené lorsque nous avons été élus sur notre programme qui ne proposait évidemment pas une instance qui coûterait énormément cher pour des résultats qui seraient inévaluables pour l'instant.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme REGINA.** - Je voudrais également répondre à Philippe. Je trouve la proposition de ne pas augmenter les taux, de contester le fait d'augmenter les impôts, etc. un peu inconséquente et démagogique, compte tenu du fait que vous n'avez cessé depuis le début de la mandature d'apporter un soutien sans faille à la cure d'austérité fomentée par le gouvernement à l'égard des communes.

Je voudrais savoir comment vous imaginez boucler le budget, continuer des investissements, financer la police municipale, etc., Si l'on ne prend pas des mesures utiles et nécessaires à un certain moment, aussi douloureuses soient-elles. Je rappelle que nous sommes victimes de décisions qui nous sont imposées.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Une réponse ?

Apparemment pas.

Nous clôturons le débat budgétaire.

Je voudrais vous dire que je suis profondément républicaine et démocrate. Je considère que le moment du budget est un moment important dans la vie de notre commune et la manière de concevoir notre action aux côtés des Chevillais. Dans ce sens, je ne trouve pas très respectueux que l'ensemble des représentants des différentes listes aux élections municipales ne soit pas porteur d'un regard sur le projet de budget soumis au vote des Conseillers municipaux.

Nous pourrions en conclure que cela signifie que vous soutenez le budget proposé par la municipalité. J'ai la faiblesse de penser que cela ne se traduira pas ainsi dans vos votes. Nous aimerions bien savoir pourquoi.

Nous aurions bien aimé... Cela a été évoqué tout à l'heure dans deux interventions, celle de Philippe et celle d'Hermine. La majorité municipale essaye de travailler dans l'enrichissement respectif des points de vue des uns et des autres. Il n'y a pas que du négatif chez ceux dont nous ne partageons pas les opinions. Je sais que, vous aussi, vous n'êtes pas forcément critiques à l'égard de toutes les actions que peut porter la municipalité. Il serait intéressant pour nous d'avoir une analyse critique de ce que nous considérons comme étant ce qu'il faut faire. Je regrette que la droite ne s'exprime pas sur cette question. Je trouve cela dommage.

Comme je suis profondément républicaine et démocrate, je regrette également Philippe que, dans ton propos, tu aies fait une omission sur un moment de travail que nous avons mené entre la réunion

du DOB et le vote du budget, une réunion de plus de 3 heures dans un moment de ma vie où, franchement, j'aurais pu consacrer ces 3 heures à autre chose que de vous les consacrer, pour essayer de voir, parmi les propositions que vous avez formulées au moment du DOB, lesquelles s'inscrivaient pleinement dans la perspective du projet travaillé par la municipalité et sur la base de laquelle la municipalité avait été élue, en quoi certaines propositions pouvaient venir l'enrichir et en quoi certaines étaient irrecevables.

Il me semble qu'à l'issue des trois heures de réunion, nous sommes parvenus à un constat, à savoir qu'il n'y avait que deux points de désaccord sur l'ensemble de vos propositions. Vous avez admis le fait que certaines n'étaient pas toujours forcément bien placées. Je pense notamment au salon du livre sur lequel faire la même chose que le voisin n'était pas forcément plus intéressant, mais qu'envisager autre chose pouvait être pertinent.

Concernant Auto-lib ou Véli-lib, j'avais exprimé à plusieurs reprises le fait que, notamment du fait des subventions ouvertes par la métropole du Grand Paris, ce sujet était remis sur la table de travail de la municipalité et qu'il n'y avait donc là absolument pas de fin de non-recevoir.

Il y a deux sujets pour lesquels il y a eu une fin de non-recevoir : "pas de bio". Comme l'a dit Nora, nous faisons déjà du bio. Nous essaierons de continuer à l'augmenter. L'objectif de 100 % n'est évidemment pas sérieux, vous l'avez vous-mêmes reconnu lors de la réunion de travail en disant que c'était un objectif de très, très long terme. Je considère qu'à partir de là, il n'y avait pas de désaccord fondamental sur la question.

Il y a deux éléments de désaccord fondamental :

- le premier est la question de la police municipale. Sur cela, nous n'avons pas ressenti le besoin d'y revenir trop en profondeur, puisque nous avons eu l'occasion de le faire en plusieurs instances, en plusieurs moments et selon des termes qui, me semble-t-il, avaient évolué par rapport à il y a trois ans lorsque ce sujet avait été mis sur la table par votre groupe ou liste.

Je reprendrai la contradiction évoquée par Barbara à l'instant. Je trouve un peu fort de café pour un groupe qui se revendique de valeurs de gauche de se retrouver avec, comme l'un des deux seuls éléments de désaccord sur le vote du budget, la question de la mise en place d'une police municipale à un moment où le gouvernement vient de jeter un pavé dans la mare sur la suppression des effectifs nationaux et la fusion de commissariats de police. Que l'on m'explique qu'il n'y a pas de liens entre les deux ?! C'est un report mécanique sur les finances communales. À un moment donné, nous prenons de plein fouet les conséquences d'un plan d'austérité de quatre ans issu du même gouvernement, mettant les communes en incapacité de mettre en place de nouvelles dépenses qu'elles seraient à même de gérer, si toutefois elles en estimaient le devoir, le recul ou les inconséquences de l'État sur la sécurité.

Je considère que la sécurité est une fonction régaliennne de l'État, ce qui ne signifie pas qu'une commune n'a rien à faire sur la question, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas, puisque nous faisons beaucoup, Barbara l'a rappelé, sur un certain nombre de champs ou d'exemples. Ce ne sont pas les seuls. C'est un peu fort de café.

Un référendum sur la police nationale... Permettez-moi de rappeler à toutes les personnes autour de la table et dans l'esprit de ce qu'a décrit M. Viceriat tout à l'heure que brandir ce type de sujet comme étant un élément de démocratie merveilleuse et formidable en jetant aux pâtures, au plus vil instinct des sujets, ne peut qu'aggraver les divisions dans notre pays. La méthode a été éprouvée. Brandir le vote front national pour essayer d'inciter au vote utile met le pays dans le chaos que l'on connaît aujourd'hui. Pire, on est dans la logique de l'arroseur arrosé. Aujourd'hui, ce n'est même plus le parti socialiste, qui en est l'organisateur, qui va bénéficier des effets de cette méthode.

Aujourd'hui, le vote utile, va aller chez M. Macron, ce qui d'ailleurs peut nous interroger sur la question de ce que M. Macron a mis en scène sur la vie politique nationale il y a quelques mois. Je laisse chacun à ses propres réflexions sur la question.

Quoi qu'il en soit, très sincèrement, je suis affectée du fait que ce soit toi Philippe qui soit aujourd'hui dans l'obligation de porter ce propos. Je pense que ce n'est pas toi le mieux à l'aise pour porter ce propos au sein de ton groupe. Je regrette personnellement que tu aies été amené à le faire.

L'autre élément de désaccord porte sur le taux d'imposition. On nous reproche d'augmenter les impôts de 2 % là où il aurait fallu faire 0 %. Enfin, il faut tout de même nous expliquer comment vous faites pour gérer une ville. J'ai fait chiffrer le tableau des propositions de l'intervention de M. Ladjici. Tout n'était pas chiffrable, ce qui signifie que le chiffre n'est pas exhaustif. Grosso modo, hors investissements, parce qu'il fallait financer un nombre important d'investissements publics supplémentaires pour essayer de faire en sorte que les Bobos ne soient pas tentés de partir de notre belle commune, toutes les propositions mises bout à bout formulées au DOB, pour celles chiffrables, représentent la somme annuelle de 900 000 €. Un point d'impôt, c'est 120 000 €. 2 % représentent donc 240 000 €.

Il faut m'expliquer comment avec 6 M€ de moins dans le budget, avec les perspectives que nous connaissons sur la métropole du Grand Paris et l'EPT et tout le paysage décrit, notamment la contraction à venir de nos recettes, puisqu'on ne bénéficiera plus d'aucune dynamique, expliquez-moi comment vous faites pour financer 900 000 € de dépenses supplémentaires avec 0 % d'augmentation d'impôt.

À un moment donné, ce n'est plus de la démagogie. Je suis vraiment contrariée Philippe que, toi en particulier, sois amené à tenir ce type de propos en séance du Conseil municipal à un moment où il me semble qu'un certain nombre de prises de positionnement au niveau national devraient pouvoir permettre d'avoir un discours un peu plus responsable sur la question. Je n'irai pas plus loin dans ce commentaire. Je pense que tu me comprends.

Nous sommes des élus responsables, nous nous sommes mis au travail depuis un an, nous faisons un travail de fourmi, élus et administrations, main dans la main, pour essayer d'identifier ligne par ligne ce qui va le moins perturber notre niveau de service public local et causer le moins de désagréments à l'attention des Chevillaises et des Chevillais. C'est un gigantesque travail.

Nous n'avons pas voulu adopter une logique brutale consistant à dire : là, il y a un énorme agrégat, supprimons-le et ainsi nous aurons résolu notre problème. Nous n'avons pas voulu raisonner de la sorte. Nous avons fait ce travail durant des mois et des mois et allons le poursuivre car nous considérons que c'est ainsi qu'il faut procéder pour identifier les dépenses qu'il est envisageable de supprimer.

Je ne parlerai pas des économies de gestion, car nous les menons depuis 20 ans dans cette commune et que nous avons une logique responsable du denier public communal.

Les choix que nous sommes contraints de faire aujourd'hui dans ce budget, déjà un peu commencé dans les précédents budgets, puisque l'on voyait tout de même arriver les choses, les choix que nous soumettons au vote du budget ce soir, très franchement, je préférerais ne pas avoir à les soumettre.

Il serait faux de dire que notre service public local ne va pas être réduit. Il va l'être. Quand on réduit la durée des séjours des enfants des classes environnement, qu'on les fait passer de 9 à 8, le service public local est réduit, quand on supprime les colis de printemps aux personnes âgées, le service public local est réduit.

Certains d'entre vous ont assisté à la réunion du 21 au cours de laquelle nous avons établi une liste exhaustive pour vous expliquer comment nous allons atteindre les 200 000 € qui nous permettent de nous assurer que nous allons pouvoir continuer à investir avant la fin du mandat. Ce n'est pas de

gaieté de cœur que nous vous faisons cette proposition. Bien sûr, le service public local va être obligé d'être réduit. Le travail mené a consisté à essayer d'identifier quelles dépenses impacteraient le moins possible ou le moins gravement les Chevillais. Il y avait 0 dépense inutile dans tout cela.

J'entends la phrase qui consiste à dire : on soutient la volonté de maintenir un service public local qui réponde aux attentes locales, je l'entends, mais il faut qu'elle soit assortie d'argumentaires qui nous permettent de nous faire comprendre comment on le peut faire sans en avoir les moyens. Il ne suffit pas de dire : oui, oui, le service public local, c'est merveilleux, c'est formidable et, dans le même temps, de cautionner les baisses et les coupes budgétaires émanant de l'État pour satisfaire je ne sais quelle logique d'austérité budgétaire imposée par Bruxelles et les décideurs nationaux et européens. On sombre dans la facilité lorsqu'on dit cela. Après, on publie des tracts dans la ville nous expliquant combien il est scandaleux de voir que la municipalité et la Maire augmentent les impôts et décident de supprimer telles et telles choses.

Je renvoie la balle de la responsabilité au gouvernement qui nous impose la cure d'austérité depuis 4 ans.

À un moment donné, il faut appréhender les choses avec esprit de responsabilité. Je trouve scandaleux de faire croire aux personnes que l'on peut continuer à maintenir le même niveau de service public local, voire l'augmenter à minima de 900 000 € par an sans augmenter les impôts et avec 6 M€ de moins dans le budget.

Ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas respectueux et ce n'est pas sérieux.

Je vous remercie pour ceux qui ont affirmé et confirmé leur volonté de soutenir et de voter ce budget que je vais désormais mettre au vote.

**M. MACHELON.** - Je souhaite la parole.

**Mme la MAIRE.** - Normalement, personne ne peut parler après l'intervention du Maire.

**M. MACHELON.** - Cela fait partie de ta grande démocratie...

**Mme la MAIRE.** - Si tu le souhaites, Thierry, nous pouvons d'abord voter et, suite, vous ferez votre explication de vote afin d'être conformes à la pratique.

**M. MACHELON.** - J'ai demandé la parole, tu nous as...

**Mme la MAIRE.** - J'ai proposé à trois reprises que l'on prenne la parole.

**M. MACHELON.** - J'ai préparé un discours de 60 feuilles recto-verso. Pourquoi ? Nous n'allons pas rentrer dans les chiffres ou quoi que ce soit d'autres. Nous savons que, la main dans la main, avec l'administration vous avez très bien fait votre travail globalement sur ce budget. Pourquoi on ne s'exprime pas ? À plusieurs reprises, dans toutes les interventions, j'ai entendu : au sein de la majorité municipale, au sein de la majorité municipale, des réunions, des études, élus et administrations.

Nous n'en faisons pas partie. Jamais on ne nous sollicite par rapport à une construction de budget. Des commissions existent. Il y a la commission des finances. Qu'est-ce que la commission des finances ? Elle valide un travail effectué en amont.

Un budget, c'est également ne pas mettre de côté quatre personnes qui peuvent avoir de très bonnes idées que vous ne sollicitez jamais.

C'est mon intervention et je déchire les 60 pages.

**Mme la MAIRE.** - La commission est ce que les élus décident d'en faire. J'ai à ma droite le Président de la commission finances qui est prêt à entendre toute proposition de travail pendant

l'année qui serait de nature à aller dans le sens de cette demande qui, jusqu'à présent, n'a pas été exprimée.

Après, il y a une chose qu'il faut entendre et admettre, vous êtes dans l'opposition municipale, c'est la majorité municipale qui gère les affaires de la ville.

Nous sommes ouverts et acceptons de discuter avec tout le monde et nous savons que tout le monde autour de cette table a des qualités.

Pour autant, il est de notre responsabilité, cela nous a été confié, de gérer les affaires de la commune.

Je vous demande de m'en donner acte.

Ces clarifications étant faites, nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS QUATRE AVIS CONTRAIRES (MME ZEHIA, M. MACHELON, M. VICERAT ET LE POUVOIR) ET DEUX ABSTENTIONS (M. KOMOROWSKI ET LE POUVOIR)**

### 1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2017

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

Contrairement à d'autres villes qui peuvent voter des taux, nous avons trois abattements qui permettent aux familles de réduire le montant de cette taxe.

**Mme la MAIRE.** - Avec ce niveau de taxe d'habitation et de taxe foncière, a priori, nous devrions rester parmi les taux les plus bas du département, Monsieur le Maire adjoint aux finances ?

**M. DELUCHAT.** - C'est exact.

**Mme la MAIRE.** - Voire pour la taxe d'habitation, le niveau le plus bas.

C'était pour enfoncer le clou suite au débat que nous venons d'avoir.

**Mme la MAIRE.** - Avez-vous des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. KOMOROWSKI ET LE POUVOIR)**

### 1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2017

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

Ce taux est identique depuis 2010, à 5,88 %. Nous proposons de le maintenir à cette hauteur pour la septième année.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci à vous.

#### 1.4 - Modification du tableau des effectifs du personnel

**Mme la MAIRE.** - Vous savez que, régulièrement, nous devons passer en Conseil municipal les avancements de grades et de carrières, les créations de postes, etc. Vous avez la liste des avancements de grades, des suppressions.

*Présentation...*

Y a-t-il des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci.

#### 1.5 - Attribution de subventions aux associations

**M. LO FARO.** - *Présentation...*

L'idée générale de la majorité municipale est de maintenir le niveau de subventions pour cette année.

Les associations, c'est véritablement le vivre ensemble, le lien social, le maillage très dense au sein de notre communauté municipale. Nous ne voulons absolument pas pénaliser en réduisant les subventions aux associations pour l'exercice de cette année.

Cela s'est fait dans les commissions, dans les conférences budgétaires. Tout le monde a discuté. Tout le monde a donné son avis, la majorité municipale comme l'opposition. Chacun a pu s'exprimer librement et dire ce qu'il en pensait.

Je vous demande de voter cette délibération.

Une information supplémentaire : l'association Dorchdorf (?) n'a pas fait de demande cette année. Elle nous a dit qu'elle se contentait de travailler en subventionnements, avec des projets qu'elle a et la trésorerie qui est la sienne.

**Mme la MAIRE.** - Ce qui signifie que, l'année prochaine, nous serons cléments si elle formule une nouvelle demande. Nous nous baserons sur le niveau de 2016 plutôt que sur celui de 2017.

**M. LO FARO.** - Absolument, avec une attention bienveillante.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il des questions, des interventions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 1.6 - Attribution de la dotation de fonctionnement 2017 au Théâtre André Malraux

**M. DELUCHAT.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Le pouvoir de Mme Lazon ne prend pas part au vote.

Avez-vous des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, MME LAZON NE PRENANT**

*PAS PART AU VOTE.*

1.7 - Attribution de subventions à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

**Mme la MAIRE.** - Nous avons sorti la délibération car le président était autour de la table, mais étant donné qu'il n'est pas là, nous aurions pu la voter avec les autres.

Cette délibération appelle-t-elle des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci.

1.8 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

**M. LO FARO.** - Étant donné qu'il y a pas mal de délibérations sur les conventions cadres, je vous propose, comme nous l'avons fait l'an dernier ou il y a deux ans, de tout voter en même temps si vous en êtes d'accord.

**Mme la MAIRE.** - Il faut les citer explicitement.

**M. LO FARO.** - Il s'agit des délibérations 1.8, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.5, 5.1 et 5.2.

**Mme la MAIRE.** - Cela pose-t-il un problème à quelqu'un si nous votons toutes ces délibérations en même temps ?

*(Aucun problème.)*

**2 - COMMISSION ET COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

2.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)

2.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue :

2.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association La Ferme du Saut du Loup

**3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

3.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

3.2 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne

3.3 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations 94 (AEF 94)

#### **4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

4.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

4.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte

4.5 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Amitié Chevilly- Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM)

#### **5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ**

5.1 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association Epicerie Solidaire « Sol'Epi »

5.2 - Approbation de la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico- Social des Halles de Rungis (SMSSH)

**Mme la MAIRE.** - Je souligne qu'un travail important a été fait entre l'administration et les élus investis de délégations sur la question pour renforcer le contenu de ces conventions, de manière que, dans le travail fait sur la caractérisation des subventions, cela s'adosse à des conventions un peu plus en rapport avec le sens de la subvention versée.

Je mets aux voix les délibérations citées.

➡ **VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

1.9 - Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2016 de la commune de Chevilly-Larue

**Mme la MAIRE.** - C'est la clôture des comptes 2016 sur le fonds de compensation à l'EPT.

**M. DELUCHAT.** - Nous avons beaucoup parlé du fonds de compensation des charges territoriales. Pour 2016, nous versions 3 € par habitant pour les charges transversales et 1 € que nous avons voté durant l'année 2016, soit 4 €. Le résultat final pour cette année est maintenu à 4 €, c'est-à-dire que la totalité de la contribution s'élève à 76 288 €, celle que nous avons votée lors de délibérations précédentes.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Il s'agit d'une régularisation.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Merci.

2.4 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Contrat EnfanceJeunesse » (CEJ)

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - *Présentation...*

Du travail a été fait sur la ludothèque pour l'accueil des 0 à 3 ans. Il y a le financement du BAFa et du BAD pour les jeunes. Cela va peut-être nous permettre de résoudre les problèmes que nous avons avec l'ETHAP (?) en travaillant avec des animateurs qualifiés. Il y a un lieu d'écoute pour les parents. Le travail sur la parentalité a été mené par Charlotte.

Nous espérons obtenir 2 848 000 €. Cela va être un peu dur, car la CAF a pour objectif de diminuer les dépenses. À nous de savoir travailler intelligemment.

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Avez-vous des questions ?...

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2.5 - Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Association Tigre pour l'organisation de l'évènement Fitdays Mgen 2 017

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - *Présentation...*

Charlotte a invité tous les parents à venir avec leurs enfants, les élus avec leurs enfants, le 25 juin, à venir patauger dans l'eau, à courir, à faire du vélo. C'est intéressant. Nous avons gagné le plaisir d'organiser la demi-finale regroupant l'Île-de-France et la Normandie.

**Mme LORAND-PIERRE.** - C'est une initiative familiale conviviale et surtout qui ne nous coûte que 4 200 € dans la mesure où la MGEN...

**Mme la MAIRE.** - C'est surtout convivial et amical et, en plus, cela ne nous coûte pas cher !

**Mme LORAND-PIERRE.** - Je crois que nous en avons déjà parlé ici. En fait, la MGEN arrive avec tout le matériel, l'infrastructure et va s'occuper absolument de tout.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - À vos baskets !...

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Avez-vous des questions ?

*(Aucune.)*

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Je propose de traiter les délibérations 3.4 et 3.5 ensemble.

**Mme BOIVIN.** - J'allais le proposer car les deux concernent le parking du Nivernais.

3.4 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal des emplacements du parking du Nivernais

3.5 - Cession à Valophis Habitat des emplacements du parking du Nivernais de la ZAC Sorbiers-Saussaie

**Mme BOIVIN.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Au total, c'est une opération blanche, puisque les échanges fonciers à la fin de l'opération sont un jeu d'écritures. Cela revient à 0 pour la commune et Valophis. Ce sont des échanges de fonciers équivalents. Nous ne perdons pas d'argent et n'en gagnons pas. Ce n'est pas l'objectif.

**Mme BOIVIN.** - C'est le principe de ces échanges de fonciers.

**Mme la MAIRE.** - Cela pose-t-il un souci de voter les deux délibérations ensemble ?

*(Non.)*

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Je vous remercie de votre vote pour les deux.

Je propose là aussi de présenter les délibérations 4.3 et 4.4 en même temps.

4.3 - Approbation du projet de coopération 2 017 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam

4.4 - Approbation du projet de coopération 2 017 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

**M. HOMASSON.** - *Présentation...*

**Mme la MAIRE.** - Merci.

Avez-vous des questions ?...

*(Aucune.)*

Souhaitez-vous intervenir ?

*(Non.)*

**Mme la MAIRE.** - Je soumetts au vote ces deux délibérations en même temps si cela vous convient.

*(Approbation.)*

☞ **VOTE : LES DELIBERATIONS 4.3 ET 4.4 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Je vous en remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil municipal, mais pas les conseillers municipaux ! Vous êtes encore tous très en forme.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**Mme la MAIRE.** - J'ai le plaisir de vous informer en questions diverses de fin de réunion que nous avons reconduit notre action d'écopâturage dans le cas du développement durable.

Nos quatre moutons, désormais ils sont au nombre de quatre, sont en pâture dans la réserve foncière du clos Saint-Michel !...

Il y a d'autres questions diverses.

**M. LO FARO.** - Madame la Maire, ce n'est pas véritablement une question. Je voulais porter à la connaissance de l'assemblée un événement important, me semble-t-il, qui s'est produit ce week-end. Il s'agit l'élection, dans la République de l'Équateur, de Lénine Voltaire Moreno.

Je voudrais parler de cela non pas parce que les deux prénoms sont beaux, mais parce que ce nouveau Président de la République se déplace en fauteuil roulant. Sans préjuger de la politique qu'il mettra en place par la suite, le fait qu'il se déplace en fauteuil roulant, suite au fait qu'on lui a tiré dessus à la suite d'une réunion, me semble-t-il, est un pas très décisif pour l'égalité des chances pour toutes les personnes valides et non-valides.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

**Mme la MAIRE.** - Nous vous remercions de ce témoignage.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

**M. HOMASSON.** - Puis-je revenir très brièvement sur le SMSH ?

**Mme la MAIRE.** - Bien sûr.

**M. HOMASSON.** - Un point de détail, dans le rapport, page 8, on donne les différentes structures médicales en relation avec le SMSH. On a omis l'hôpital de Chevilly-Larue. Il faudrait l'ajouter.

**Mme la MAIRE.** - Ce sera fait.

Cela pose-t-il un problème ?

Il aurait mieux valu que cette mention soit apportée avant le vote de la délibération se rapportant à ce sujet. Cela pose-t-il un problème à un conseiller municipal que nous réputions avoir voté cette convention en intégrant cette modification ?

*(Aucun.)*

Je vous souhaite de bonnes vacances de Pâques.

Il faut signer les documents budgétaires.

Je vous remercie.

Bonne soirée.

À bientôt.

*(La séance est levée à 21 h 45.)*